07/05/2021 Le Monde

## **LE CONTEXTE**

Le « retour à la normale » de l'activité économique, et le repli, même progressif, des dispositifs d'aide aux entreprises, vont révéler l'étendue des dégâts causés par la pandémie. Les défaillances d'entreprise ont déjà augmenté de 155 % sur les deux dernières semaines de mars et de 211 % au 1<sup>er</sup> trimestre 2021, par rapport aux mêmes périodes de 2020, selon le cabinet Altares. Les secteurs les plus touchés devraient être la restauration et le tourisme. Comment limiter les dégâts, alors que les procédures de prévention de faillite et de reprise sont, en France, notoirement insuffisantes ?